

# ÉDITION SPÉCIALE COVID-19

## Chère Soisienne, Cher Soiséen,

Vous le savez, notre France n'est pas épargnée par la pandémie du coronavirus ou encore covid-19. Le « vieux continent », l'Europe, est, selon les informations dont nous disposons, le plus touché. Nous ne connaissons peut-être pas une guerre, mais à tout le moins une crise, et une crise sérieuse.

En ces circonstances, et dans un contexte mouvant, votre Municipalité s'est appliquée, bien naturellement dans les limites de ses prérogatives que l'État ne manque pas de lui rappeler, à se concentrer sur l'essentiel.

L'essentiel aujourd'hui c'est, plus encore qu'à l'accoutumée, de respecter les autres et de veiller les uns sur les autres.

Ce virus, encore mystérieux à bien des égards, présente une dangerosité particulière avérée, liée à son extrême contagiosité.

Ainsi, plus que jamais, il en va de la responsabilité individuelle de chacune et de chacun pour arrêter la propagation du virus et, finalement, vaincre la maladie. Dans cet esprit, vous trouverez dans cette publication, les règles simples à observer pour se préserver et préserver autrui, de ce virus. Vous trouverez également, un petit guide, destiné à vous accompagner durant cette épreuve à la fois collective et individuelle.

Pour ce qui concerne vos services municipaux, un Plan de Continuité d'Activité (P.C.A.) a été mis en vigueur dès le mardi 17 mars 2020.

De manière générale, quel que soit le service, les agents qualifiés de « vulnérables » restent à leur domicile. Un nettoyage renforcé est réalisé et tous les services disposent de gel hydro-alcoolique et de produit désinfectant pour les surfaces.

Votre mairie fonctionne à ses horaires habituels, sur rendez-vous, avec des personnels présents :

- Au Service État civil,

- Au Centre Communal d'Action Sociale,
- Aux Services Techniques,
- Au Service Informatique,
- A la Police Municipale,
- Pour l'accueil des enfants des personnels soignants,
- Pour la surveillance des stocks alimentaires,
- A la Direction générale,
- Au Cabinet du Maire (Maire et Directeur de Cabinet).

Différentes actions supplémentaires sont accomplies dans le cadre de la polyvalence des personnes présentes.

De nombreux agents ont recours au télétravail. Il en est ainsi pour les Ressources Humaines, les Finances, le Service Juridique, des Marchés Publics et de la Communication, une partie du Service Social comme du Service Scolaire. Toutes les permanences téléphoniques sont maintenues et la mairie reste joignable 24h/24 au 01 34 05 20 00.

Vous trouverez dans ce 4 pages, rédigé spécialement à votre intention, un rappel des actions et services mis en œuvre avec votre Municipalité pour affronter au mieux cet épisode difficile puis en sortir.

En attendant, Chère Soisienne, Cher Soiséen, je vous demande de rester prudents, de prendre soin de votre entourage, de veiller sur les plus isolés.

Nous continuerons, jour après jour, à communiquer avec vous par le biais du site internet de la ville, de notre page Facebook et de notre panneau d'information lumineux.

A bientôt, Chère Soisienne, Cher Soiséen, au plus tôt, raisonnablement possible !

Bien sincèrement à Vous,

Votre Maire



Luc Strehaiano

## PRINCIPALES ACTIONS MISES EN OEUVRE DÈS LE 17 MARS 2020

- **Création d'une rubrique** covid-19 sur le site internet de la ville,
- Mise en place de **liaison téléphonique**, voire présenteielle, quotidienne avec les personnes isolées,
- **Accueil des enfants des personnels soignants** à l'école Monnet-Schumann,
- **Soutien aux établissements d'accueil de personnes âgées** (distribution de masques et de tenues hygiéniques isolantes) **comme au Foyer d'Accueil Médicalisé**,
- **Liens réguliers avec les partenaires sociaux** (bailleurs, ADPJ, associations...) et **économiques** (commerçants, associations, CAPV...)
- **Distributions de masques** dans les pharmacies soisiéennes,
- **Soutien aux commerçants soisiéens** : site internet et Facebook, cartographie, recensement des commerces ouverts et de ceux disposant d'un service de livraison, mise à jour quotidienne sur le site internet de la ville et les réseaux sociaux,
- **Trois demandes motivées successives** auprès de la préfecture pour la réouverture du marché sécurisé (restées à ce jour sans réponse),
- **Report des inscriptions scolaires**. Elles auront lieu du 18 mai au 15 juin prochains,
- **Report des manifestations** sportives culturelles, associatives, scolaires... jusqu'à la mi-juillet.

## A VENIR : DISTRIBUTION DE MASQUES

Votre commune a commandé 20 000 masques réutilisables car lavables (30 fois à 60°C). La préfecture nous a annoncé la livraison d'une quantité équivalente de masques aux caractéristiques indéterminées. Nous travaillons en liaison avec la Région Île-de-France dans le cadre de la plateforme d'achats groupés qu'elle a mise en place.

Dès réception des masques, **nous organiserons une distribution gratuite** de deux masques par adresse postale. Les familles plus nombreuses seront invitées à se présenter, sur rendez-vous, en un lieu de répartition des compléments.

**⚠** Les masques ne constituent pas à eux seuls une mesure de protection contre le virus ; ils sont une mesure complémentaire au respect strict des gestes barrières et recommandations sanitaires.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET GESTES BARRIÈRES

Le virus ne circule pas tout seul. C'est l'homme, porteur du virus, qui par ses déplacements le fait circuler. En conséquence, il existe des gestes simples pour préserver votre santé comme celle de votre entourage.

- **Maintenir une distance supérieure à un (01) mètre entre deux (02) personnes,**
- **Se laver les mains très régulièrement,**
- **Tousser ou éternuer dans son coude,**
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter,**
- **Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.**

**En cas de symptômes (toux, fièvre) qui font penser au covid-19 :**

- **Rester à domicile,**
- **Éviter les contacts,**
- **Appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins (15), vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation.**

# GUIDE PRATIQUE À L'USAGE DES SOISÉENS POUR LA PÉRIODE DU COVID-19

Votre Municipalité, particulièrement sensible et attentive à l'évolution de l'épidémie de covid-19 que traverse notre pays, vous demande de faire preuve du plus grand civisme et de respecter les mesures et recommandations gouvernementales qui se succèdent.

Plus localement, nous avons rédigé pour vous ce petit guide. Il devrait répondre aux principales questions que vous pouvez vous poser en cette période particulière. La consultation du site internet de la ville vous permettra de l'actualiser.

## LA MAIRIE EST-ELLE OUVERTE ?

**Oui, uniquement sur rendez-vous :**

- Le lundi de 13h30 à 17h
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h
- Le samedi de 8h30 à 11h45

**Aux numéros suivants :**

- État civil : 01 34 05 20 54 / 01 34 05 20 53
- Action sociale : 01 34 05 20 64
- Services Techniques : 01 34 05 20 26

**Assistant social municipal :**

Les rendez-vous se font uniquement par téléphone, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 19h, au 06 11 44 17 89.

**Pour toute urgence, la Mairie reste joignable 7 jours/7 et 24 heures/24 :**

- Tél. : 01 34 05 20 00
- Courriel : [mairie@soisy-sous-montmorency.fr](mailto:mairie@soisy-sous-montmorency.fr)

## LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS SONT-ILS OUVERTS ?

**NON, tous les bâtiments habituellement ouverts au public sont fermés :**

- Centres sociaux municipaux « Les Campanules » et « Les Noëlés »,
- Établissements scolaires : collèges, écoles maternelles et élémentaires,
- Crèche collective,
- Halte-garderie,
- Bibliothèque municipale,
- Orangerie du Val Ombreux,
- École de Musique, de Danse et de Théâtre,
- Loisirs & Culture,
- Salle des fêtes,
- Foyer « Lucie Raviol »,
- Espace Nautique « La Vague »,
- Gymnase Descartes,
- Complexe sportif Schweitzer,
- Tennis,
- Champ de courses,
- Parc du Val Ombreux et parc René Bailly,
- Cimetière.

## QUELS SONT LES ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS À RECEVOIR DU PUBLIC ?

Tous les établissements indispensables à la vie de la Nation, notamment les commerces alimentaires (y compris les drives alimentaires), les pharmacies, les stations-services, les banques, les bureaux de tabac et distribution de la presse.

Tous les services de livraison de repas à domicile restent disponibles, et les établissements de la catégorie

“restaurants et débits de boissons” sont autorisés à maintenir leurs activités de vente à emporter et de livraison.

Les hôtels sont assimilés à des domiciles privés et restent donc ouverts, et leurs «room service» restent disponibles. Cependant, les restaurants et bars d'hôtels ne peuvent pas accueillir de public.

Les animaleries restent également ouvertes.

## QUELS SONT LES COMMERCES OUVERTS ?

### AUCHAN

- CC Les 2 Cèdres - 28 avenue de Paris - 01 39 34 63 46
- Lundi au samedi : 8h30 à 20h - Dimanche : 9h à 12h30

### BOUCHERIE DE L'ÉGLISE

- 5 place de l'Église - 01 39 89 33 45
- Mardi au samedi : 8h à 12h40 et 16h à 19h
- Samedi : 8h à 12h40 et 15h30 à 19h - Dimanche : 8h à 13h

### BOUCHERIE DE LA VALLÉE

- 2bis avenue du Général Leclerc - 01 39 64 28 70
- Mardi au samedi : 9h30 à 13h et 16h30 à 19h30
- Dimanche : 9h à 13h
- Livraisons possibles en dehors des heures d'ouverture du magasin si commandes par téléphone

### BOULANGERIES

- Picard : 5 rue de Montmorency - 01 34 05 01 46
- Boulangerie du l'Église : 3 place de l'Église - 01 39 89 35 78
- Le Fournil des Champs : 7 avenue Voltaire - 01 39 89 25 47
- Babin : 2bis avenue du Général Leclerc - 01 39 64 28 60
- La Fournée d'Inès : 61 avenue de Paris - 01 39 89 34 19
- Paul : CC Les 2 Cèdres - 28 avenue de Paris - 01 34 17 44 26

### CARREFOUR CITY

- 9 avenue du Général de Gaulle
- Lundi au samedi : 7h à 20h - Dimanche : 9h à 13h

### COCCI MARKET

- 22 avenue du Général Leclerc - 01 39 64 49 88
- Lundi au samedi : 7h30 à 13h et 15h à 19h30
- Dimanche : 8h à 13h

### DO SOL SUPERMERCADO

- 14 avenue Voltaire - 01 39 89 12 63
- Mardi au vendredi : 9h à 13h et 15h à 18h
- Samedi : 8h à 18h - Dimanche : 8h30 à 13h

### ÉPICERIE

- 6 place Sestre - 01 39 89 31 47
- Lundi au samedi : 9h à 13h et 16h à 19h
- Dimanche : 9h à 13h - Fermé le mercredi matin

### LEADER PRICE

- CC Mirabeau - 61 avenue de Paris - 01 34 05 08 71
- Lundi au samedi : 8h30 à 20h - Dimanche : 8h30 à 13h

### NATURÉO

- CC Les 2 Cèdres - 28 avenue de Paris - 01 34 06 10 01
- Lundi au samedi : 9h30 à 19h
- (de 9h à 9h30 : réservé au personnel soignant, forces de l'ordre, pompiers et personnes fragilisées)

### OLIVIER & CO CHARCUTIER TRAITEUR

- 10 rue de Montmorency - 01 39 64 28 34
- Lundi au vendredi : 9h à 13h et 16h à 19h
- Samedi : 9h à 19h - Dimanche : 9h à 13h
- Livraisons possibles en téléphonant pour les commandes

### PICARD SURGELÉS

- 23 avenue du Général Leclerc - 01 34 12 47 41
- Lundi au samedi : 9h à 13h et 14h30 à 18h30
- Dimanche : 9h à 12h45

## LE MARCHÉ DE SOISY EST-IL OUVERT ?

Le marché est désormais fermé, dans l'attente de la demande d'ouverture dérogatoire déposée auprès du préfet du Val d'Oise le 24 mars dernier, et réitérée les 8 et 20 avril.

Un service de livraison est proposé par certains commerçants :

- Camus Productions (primeurs) : 06 34 05 76 02 ou 06 71 39 37 65
- Fromagerie Pascale : 06 60 67 47 60
- Olivier & Co (charcutier traiteur) : 06 34 05 76 02 ou 06 71 39 37 65

Les livraisons se font dans le respect des mesures de sécurité, sans contact, les jours de marché : mercredi, vendredi et dimanche. A votre demande, il est possible de rallonger la conservation de certains produits en les mettant sous vide.

## QUELS SONT LES COMMERGES ALIMENTAIRES QUI LIVRENT A DOMICILE ?

### RESTAURANT LE RELAIS DU LAC

Le Relais du Lac est disponible 7 jours sur 7, midi et soir. La livraison des repas s'effectue tout en respectant les mesures de sécurité nécessaires. Les repas aux personnes âgées en grosses difficultés sont offerts gracieusement. Renseignements au 06 98 52 51 27 ou sur la page Facebook du Relais du Lac.

### FAITOUT LOCAL

Livraison de repas frais, faits maison et préparés chaque jour. Vente à emporter possible au point de retrait de Soisy-sous-Montmorency. Commande en ligne sur le site : <https://www.faitoutlocal.fr>

### MARCHÉ DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Voir rubrique ci-dessus

## LES COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS, DES ENCOMBRANTS ET DES VÉGÉTAUX SONT-ELLES ASSURÉES ?

**OUI.** À ce jour la collecte des déchets ménagers est assurée par le Syndicat Émeraude avec des modifications des horaires. Les bacs doivent être sortis avant 16h. Les collectes des encombrants et des végétaux sont maintenues. Toutefois, afin de faciliter le travail des agents de collecte, le Syndicat Émeraude en appelle à respecter strictement les consignes de présentation et recommandations pour les encombrants : maximum 1m<sup>3</sup>, voire même éviter, tant que possible, de présenter les encombrants que vous pouvez encore conserver.

Plus de renseignements sur le site du Syndicat Émeraude : [www.syndicat-emeraude.com](http://www.syndicat-emeraude.com)

## LES DÉCHÈTERIES SONT-ELLES OUVERTES ?

**NON.** La déchèterie du Plessis-Bouchard est fermée depuis le 17 mars et ce jusqu'à nouvel ordre. Les déchèteries mobiles sont annulées jusqu'au 9 mai 2020.

## QUEL EST L'IMPACT SUR LA FOURNITURE DE GAZ, D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ ?

**PAS D'IMPACT.** L'ensemble des opérateurs ont mis en place les mesures de prévention sanitaire et de protection décidées par le Gouvernement afin d'assurer leur mission de service public de distribution d'eau, de gaz et d'électricité tout en assurant la santé de leurs collaborateurs, clients et prestataires.

Tous les dispositifs mis en place, ainsi que leurs recommandations, sont à consulter sur leurs sites : [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr) - [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr) - [www.sedif.com](http://www.sedif.com)

## LA DISTRIBUTION DU COURRIER EST-ELLE ASSURÉE ?

Face à la situation sanitaire inédite, La Poste se mobilise pour assurer la continuité de ses missions de service public, notamment la distribution du courrier, des colis et de la presse, tout en préservant la santé de ses clients et des postiers.

Renseignements sur [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

## JE DOIS REFAIRE MA CARTE D'IDENTITÉ OU MON PASSEPORT. PUIS-JE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

**NON.** La mairie ne prend aucun rendez-vous pour les dépôts des dossiers de CNI ou de passeports, et les retraits. Les rendez-vous fixés sont annulés, sauf cas particuliers, jusqu'à nouvel ordre.

## QUELLES SONT LES MESURES PRISES POUR LES MARIAGES ET LES DÉCÈS ?

Tous les mariages sont annulés et reportés. L'organisation des cérémonies funéraires demeure possible, dans la stricte limite du cercle des intimes. Seuls les membres proches du défunt (20 personnes maximum) peuvent faire l'objet d'une dérogation aux mesures de confinement.

## QUAND AURONT LIEU LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ?

Du 18 mai au 15 juin prochains. Vous pouvez dès à présent télécharger et remplir le dossier d'inscription périscolaire et extrascolaire de votre (vos) enfant(s) sur le site internet de la ville, rubrique éducation/vie scolaire/formalités.

## QUELLES SONT LES MESURES DE SOUTIEN PROPOSÉES AUX ENTREPRISES ?

Plusieurs dispositifs sont mis en place par le Gouvernement, les chambres consulaires et les collectivités territoriales pour soutenir les entreprises impactées par l'épidémie du covid-19.

À retrouver sur les sites suivants :

- Ministère de l'Économie et des Finances : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)
- CCI Paris Île-de-France : [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

## POUR LES PARTICULIERS, COMMENT EFFECTUER LE PAIEMENT DES IMPÔTS ET DES FACTURES ?

L'ensemble des trésoreries sont fermées au public. Vous pouvez effectuer l'essentiel de vos démarches et poser toutes vos questions dans votre espace particulier du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Pour contacter les services des impôts, vous devez utiliser :

- la messagerie sécurisée de votre espace particulier ou le courriel
- ou le téléphone : 0809 401 401 (appel non surtaxé)

En cas d'urgence, vous pouvez également demander un rendez-vous téléphonique en vous rendant sur la page Contact ou dans votre espace particulier.

## LA CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DES RESTOS DU CŒUR EST-ELLE MAINTENUE ?

**NON.** La campagne de distribution de printemps est reportée jusqu'à nouvel ordre.

Renseignements : [ad95.siege@restosducoeur.org](mailto:ad95.siege@restosducoeur.org)

## PUIS-JE CONTINUER À DONNER MON SANG ?

**OUI.** Le don de sang est toujours possible. Il doit se faire dans le plus strict respect des gestes barrières et de distanciation sociale afin de sécuriser les donateurs et l'ensemble du personnel. La collecte de sang du 2 juin prochain à la salle des fêtes est maintenue.

## QU'EN EST-IL DES ÉVÉNEMENTS PROGRAMMÉS ?

Toutes les manifestations (sportives, culturelles, associatives, scolaires...) sont annulées jusqu'à mi-juillet.

## QUELS SONT LES ENFANTS ACCUEILLIS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA VILLE ?

À ce jour, en lien avec l'Éducation Nationale, sont accueillis uniquement les enfants des personnels de santé en temps scolaire et périscolaire, et accueils de loisirs. Ces dispositions sont amenées à évoluer en fonction des demandes.

## PUIS-JE ME DÉPLACER ?

**OUI, MAIS**, le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h.

### Des dérogations sur attestation seront possibles dans le cadre de :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés,
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)),
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée,
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants,
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie,
- Convocation judiciaire ou administrative,
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions, en téléchargeant et en imprimant ou recopiant sur papier libre l'attestation de déplacement dérogatoire.

L'attestation de déplacement dérogatoire peut également être générée au format numérique. Le formulaire à remplir est disponible sur le site du Ministère de l'Intérieur.

## LES ACTIONS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

La Région et le Département sont particulièrement actifs aux côtés des communes, mais également de l'ensemble des franciliens et valdoisiens en cette période (Centrale d'achat de matériel sanitaire pour les collectivités, mise à disposition d'hébergement pour les soignants, soutien aux entreprises, plan de continuité pédagogique, financement d'initiatives locales de solidarité, mobilisation pour la lutte contre les violences domestiques, commande de masques...).

**Retrouvez toutes ces mesures sur leurs sites :**

Région Île-de-France : [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

Département du Val d'Oise : [www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr)

## LES TRANSPORTS EN COMMUN FONCTIONNENT-ILS ?

### OUI

**Bus** : depuis le 30 mars, la fréquence des lignes qui desservent le commune est réduite, mais les bus continuent de desservir les hôpitaux. Pour connaître les horaires et l'état du trafic sur votre ligne, consultez la rubrique info trafic sur le site [www.transdev-idf.com](http://www.transdev-idf.com).

**Transilien ligne H** : depuis le 26 mars, le plan de transport pandémie prévoit sur la ligne H la circulation de 168 trains quotidiens. L'offre Noctilien est renforcée en extrême soirée, pour notamment permettre aux personnels médicaux de se déplacer. L'information sur les trains du lendemain est disponible tous les jours à 17h en gare et sur [transilien.com](http://transilien.com).

## J'UTILISE LES TRANSPORTS EN COMMUN, QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS ?

Si vous avez besoin de vous déplacer et que vous vous trouvez dans l'une des situations indiquées sur le site du Ministère de l'Intérieur, nous vous rappelons ci-dessous les bons gestes à adopter :

- **Se tenir obligatoirement à une distance d'un mètre minimum des autres voyageurs,**
- **Se laver les mains très régulièrement (durant au moins 30 secondes),**
- **Tousser ou éternuer dans son coude,**
- **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,**
- **Porter un masque chirurgical jetable si vous êtes malade.**

## JE VEUX AIDER, COMMENT ?

### 3 appels nationaux à la mobilisation et à la solidarité :

- La **plateforme d'engagement [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr)** qui centralise les besoins des structures publiques ou associatives et la volonté d'engagement des concitoyens bénévoles. 4 missions vitales peuvent être assurées : aide alimentaire et d'urgence, garde exceptionnelle d'enfants, lien avec les personnes fragiles isolées, solidarité de proximité.
- La **plateforme [www.renfort-covid.fr](http://www.renfort-covid.fr)** mise en place par l'Agence Régionale de Santé d'Île de France et élargie aux autres Agences Régionales de Santé. Vous êtes étudiant, professionnel ou retraité et vos compétences répondent aux besoins des établissements de santé : vous pouvez soutenir les équipes soignantes. Depuis chez vous, ou au sein d'un établissement, votre mobilisation peut être précieuse.
- La **plateforme [desbraspourtonassiette.wizi.farm](http://desbraspourtonassiette.wizi.farm)** en réponse à la pénurie de main d'œuvre en agriculture, et notamment en maraîchage. Portée par l'ANEFA (Association nationale pour emploi et formation en agriculture) et Pôle Emploi, elle permet de recenser les agriculteurs demandeurs et les bénévoles prêts à s'engager.

## ET LOCALEMENT, QUE PUIS-JE FAIRE ?

**Des blouses pour l'hôpital** : collectif de couturiers bénévoles et d'entreprises qui s'unissent pour pallier le manque de blouses dans les hôpitaux. Inscription sur <https://blousespourlhospital.com/>

**Hôpital d'Eaubonne** : étudiant, professionnel ou retraité d'un métier de la santé, vous pouvez aider et soutenir les équipes soignantes. Rendez vous sur [whoog.com](http://whoog.com).